



CONSEIL MUNICIPAL
du
3 mars 2022

COMPTE RENDU
SUCCINCT

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mars 2022

COMPTE RENDU

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE/ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 03 février 2022

Le Conseil Municipal APPROUVE le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 03 février 2022.

DOMAINE ET PATRIMOINE/ Rétrocession des parties communes (espaces verts voirie) du lotissement domaine de Terres Neuves

Le Conseil Municipal APPROUVE la rétrocession des parties communes (voirie, réseaux et espaces verts) du lotissement des Terres neuves à l'euro symbolique,

Il APPROUVE le classement et l'intégration dans le domaine public communal, des voies et réseaux du lotissement des Terres neuves sis sur les parcelles : ZK 270, ZK 279, ZK 280, ZK 328, ZK 329, ZK 330 et ZK 345. Il PRECISE que ces nouvelles voies seront intégrées dans le tableau communal de voirie.

Il PRECISE que la prise en charge des réfections d'un cheminement piéton en cas de détérioration avant la rétrocession et constaté lors de celle-ci, ainsi que les frais liés à cette rétrocession sont à la charge de TERRAIN SERVICE.

DOMAINE ET PATRIMOINE/ Dévoiement chemin à la Ville es Mary _ acquisition d'une bande de terrain sur la parcelle D 296 pour 333 m² environ

Le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition d'une bande de terrain d'une largeur minimale de 3 mètres, sur la parcelle D 296 pour une surface approximative de 333 m², sise au lieu-dit « la Ville Es Mary », au prix de 0,53 € afin de permettre de maintenir une liaison viaire dans le secteur.

Il PRECISE que les frais liés à cette acquisition sont à la charge du vendeur.

DOMAINE ET PATRIMOINE/ Acquisition de la parcelle AE 82p de 512 m² située à la Métairie Neuve dans le cadre du projet de terrain synthétique

Le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition de la parcelle AE 82p d'une surface de 512 m², sise au lieu-dit « la Métairie Neuve », au prix de 1,06 €, soit un prix de 542,72 € TTC,

Il PRECISE que les frais liés à cette acquisition sont à la charge de la collectivité.

DOMAINE ET PATRIMOINE/ vente de la parcelle AE 81 pour 1 024 m² située à la Métairie Neuve dans le cadre du projet de terrain synthétique

Le Conseil Municipal DECIDE de la cession de la parcelle AE 81, d'une surface de 1024 m², située à la Métairie neuve ; Il APPROUVE le prix de vente négocié à 0,53 € TTC le m², soit un prix de 542,72 € TTC.

DOMAINE ET PATRIMOINE/ vente après enquête publique du chemin ZT 50 de 161 m² au lieu-dit « Bourrien »

Le Conseil Municipal APPROUVE la désaffectation du chemin rural cadastré ZT numéroté 50 situé au lieu-dit « Bourrien » d'une contenance de 161m² et DECIDE de la vente de cette parcelle au propriétaire de la parcelle cadastrée section ZT numérotée 12 ;

Il DECIDE de fixer le prix de vente à 0,53 € le m², soit un prix total de 85 €, hors frais et PRECISE que les frais, droits et honoraires occasionnés par ce dossier seront à la charge de l'acquéreur.

DOMAINE ET PATRIMOINE/ vente après enquête publique d'un délaissé de chemin d'environ 400 m² situé au 2 Chemin du Coudray

Le Conseil Municipal APPROUVE la désaffectation du délaissé du chemin rural situé au lieu-dit « du Coudray » d'une contenance d'environ 400 m² en vue de sa cession et DECIDE de la vente de ce délaissé de chemin rural situé entre les parcelles cadastrées section 301 A numérotées 423 et 482 aux propriétaires de celles-ci, située au 2 Chemin du Coudray, Saint-M'Hervon

Il DECIDE de fixer le prix de vente à 0,52 € le m², hors frais et PRECISE que les frais, droits et honoraires occasionnés par ce dossier seront à la charge de l'acquéreur.

DOMAINE ET PATRIMOINE/ vente après enquête publique de la parcelle 301 A 1114 (délaissé de chemin rural de 37 m²) située au 3 Chemin de Graverel

Le Conseil Municipal APPROUVE la désaffectation du délaissé du chemin rural situé au lieu-dit « de Graverel » d'une contenance d'environ 37 m² en vue de sa cession et DECIDE de la vente de la parcelle cadastrée section 301 A numérotée 1 114 au propriétaire de la parcelle cadastrée section 301 A numérotée 259, située au 3 Chemin de Graverel, Saint-M'Hervon ;

Il DECIDE de fixer le prix de vente à 45 € le m², soit un prix total de 1 665 €, hors frais, et PRECISE que les frais, droits et honoraires occasionnés par ce dossier seront à la charge des acquéreurs.

DOMAINE ET PATRIMOINE/ vente après enquête publique d'un délaissé de chemin de 9,55 m² situé au 5 Chemin de Graverel

Le Conseil Municipal APPROUVE la désaffectation du délaissé du chemin rural situé au lieu-dit « de Graverel » d'une contenance d'environ 9,55 m² en vue de sa cession et DECIDE de la vente de ce délaissé de chemin rural rentrant dans la parcelle cadastrée section 301 A numérotée 1 047 aux propriétaires de celle-ci, située au 5 Chemin de Graverel, Saint-M'Hervon,

Il DECIDE de fixer le prix de vente à 45 € le m², soit un prix total arrondi à 430 €, hors frais, et PRECISE que les frais, droits et honoraires occasionnés par ce dossier seront à la charge des acquéreurs.

DOMAINE ET PATRIMOINE/ Vente après enquête publique de 2 chemins situés à la Brohinière

Le Conseil Municipal APPROUVE la désaffectation des chemins ruraux situés au lieu-dit « La Brohinière » d'une contenance de 841 m² et 621² m² en vue de leur cession à 2 entreprises ;

Il DECIDE de fixer le prix de vente à 15 € le m², hors frais, et PRECISE que les frais, droits et honoraires occasionnés par ce dossier seront à la charge de l'acquéreur/des acquéreurs,

DOMAINE ET PATRIMOINE/ Vente après enquête publique d'un délaissé de chemin d'environ 75 m² situé au 10 bis la Haute Rouvrais

Le Conseil Municipal APPROUVE la désaffectation du délaissé de chemin rural situé au lieu-dit « la Haute Rouvrais » d'une contenance d'environ 75 m² et DECIDE de la vente de ce délaissé de chemin rural cadastré ZV n°44 intégré dans la propriété du 10 bis La Haute Rouvrais aux propriétaires de celle-ci ;

Il DECIDE de fixer le prix de vente à 25 € le m², hors frais, et PRECISE que les frais, droits et honoraires occasionnés par ce dossier seront à la charge des acquéreurs.

DOMAINE ET PATRIMOINE/ Vente de 428 m² après enquête publique du chemin ZT 23 situé à la Lande Josse_3m² conservés

Le Conseil Municipal APPROUVE la désaffectation du chemin rural situé au lieu-dit « La Lande Josse » d'une contenance de 428 m² et DECIDE de la vente de ce délaissé de chemin rural cadastré ZT n°23 au propriétaire riverain, pour 428 m² ;

Il DECIDE de conserver 3 m² de la parcelle ZT 23 afin d'aménager le chemin communal existant, cadastré ZT 24.

Il DECIDE de fixer le prix de vente à 0,53 € le m², hors frais, et PRECISE que les frais, droits et honoraires occasionnés par ce dossier seront à la charge de la ville.

DOMAINE ET PATRIMOINE/ : Vente après enquête publique d'un délaissé de chemin d'environ 260 m² situé à la Moucherais

Le Conseil Municipal APPROUVE la désaffectation du délaissé du chemin rural n° 231 situé au lieu-dit « la Moucherais » d'une contenance d'environ 260 m² et DECIDE de la vente du délaissé de chemin n° 231 compris entre les parcelles cadastrées section ZK n° 143 et 178 au propriétaire de celles-ci.

Il DECIDE de fixer le prix de vente à 0,53 € le m², hors frais et PRECISE que les frais, droits et honoraires occasionnés par ce dossier seront à la charge de l'acquéreur.

DOMAINE ET PATRIMOINE/ Vente après enquête publique de 340 m² chemin situé à la Ville Es Mary

Le Conseil Municipal APPROUVE la désaffectation du chemin rural situé au lieu-dit « la Ville es Mary » d'une contenance d'environ 340 m² et DECIDE de la vente de cette partie du chemin située entre les parcelles cadastrées section D n° 508 et 296 au propriétaire riverain, sous réserve de l'acquisition d'une bande de terrain prise sur la parcelle cadastrée section D numérotée 296 par la ville pour permettre une liaison viaire dans le secteur ;

Il DECIDE de fixer le prix de vente à 0,53 € le m², hors frais, et PRECISE que les frais, droits et honoraires occasionnés par ce dossier seront à la charge de l'acquéreur.

DOMAINE ET PATRIMOINE/ Vente après enquête publique du chemin situé au Magoy

Le Conseil Municipal APPROUVE la désaffectation du chemin rural situé au lieu-dit « le Magoy » d'une contenance d'environ 325 m² et DECIDE de la vente du chemin situé entre les parcelles cadastrées section AI n° 132, 133, 135, 136 au propriétaire riverain, pour environ 325 m².

Il DECIDE de fixer le prix de vente à 0,53 € le m², hors frais, et PRECISE que les frais, droits et honoraires occasionnés par ce dossier seront à la charge des acquéreurs.

Il PRECISE que cette cession nécessite une régularisation pour le reste du chemin qui est complètement intégré dans la parcelle cadastrée section AI n° 129 par une cession de cette emprise au propriétaire, dans les mêmes conditions, ou par une mise en location de cette emprise, la liaison viaire n'étant plus existante.

Il PRECISE également que dans le cas où la cession intégrale du chemin ne peut être réalisée, l'emprise foncière de celui-ci sera récupérée et un dévoiement devra être étudié à hauteur de l'actuelle construction se trouvant sur le chemin.

DOMAINE ET PATRIMOINE/ Vente après enquête publique du chemin de 460 m² situé à Sévériac

Le Conseil Municipal APPROUVE la désaffectation du chemin rural situé au lieu-dit « Sévériac » d'une contenance d'environ 460 m² et DECIDE de la vente de ce chemin situé au lieu-dit « Sévériac » compris entre les parcelles cadastrées section G n° 396, 397, 398, 399, 401 et 402 aux propriétaires de celles-ci ;

Il DECIDE de fixer le prix de vente à 0,53 € le m², hors frais, et PRECISE que les frais, droits et honoraires occasionnés par ce dossier seront à la charge de l'acquéreur.

DOMAINE ET PATRIMOINE/ Déplacement chemin piétonnier sur ZH 408 et vente lot B au 15 ter rue Théodore Botrel après enquête publique

Le Conseil Municipal APPROUVE le dévoiement de l'emprise foncière du chemin le long de la limite ouest de ce lot sur la parcelle cadastrée section ZH numérotée 408 et CONFIRME la vente du 2^{ème} terrain à bâtir (lot B) constitué par les parcelles cadastrées section ZH numérotées 407 et 409, situé au 15 ter rue Théodore Botrel ;

Il CONFIRME le prix de vente sur la base de 120 € le m², hors frais, et PRECISE que les frais, droits et honoraires occasionnés par la vente du lot B seront à la charge des acquéreurs.

FONCTION PUBLIQUE/ Débat obligatoire sur la protection sociale complémentaire

Le Conseil Municipal ACTE la tenue du lancement du débat relatif à la protection sociale complémentaire au cours de la présente séance.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE / Désignation d'un référent communal suite à la présentation de la nouvelle organisation du volet Gestion des Milieux Aquatiques de la compétence GEMAPI et des compétences associées (ruissellement, pollutions diffuses et bocage)_ Unité de Gestion Vilaine Ouest d'Eaux & Vilaine

Le Conseil Municipal APPROUVE la désignation d'un référent communal du Conseil Municipal à l'Unité de Gestion Vilaine Ouest et NOMME Monsieur Frédéric DELOURME pour remplir ces fonctions.

FINANCES/ Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Olympic Club Montalbanais (OCM) 2022-2026

Le Conseil Municipal DECIDE de prolonger le partenariat avec l'Olympic Club Montalbanais, et APPROUVE le projet de convention portant sur les années 2022 à 2026.

FINANCES/ Attribution d'une subvention au CCAS – exercice 2022

Le Conseil Municipal DECIDE d'allouer une subvention à hauteur de 55 000 au CCAS de Montauban de Bretagne.